



Section Bettembourg

Bettembourg, le 11 mars 2019

**Monsieur le bourgmestre,  
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 15 mars 2019 les questions suivantes :

**Question 1 : Maison relais provisoire**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi l'ouverture de la nouvelle maison relais 'rue Fernand Mertens' a encore une fois été décalée ?

Dans ce même contexte, nous voudrions savoir pourquoi la commission scolaire n'a pas été informée de ce retard ?

**Question 2 : Maison relais**

Durant des années la maison relais de Bettembourg a été approvisionnée en lait frais par un commerce local. Or, depuis un certain temps le lait frais n'est plus livré à la maison relais par le commerce local. Le collège échevinal peut-il renseigner le conseil communal sur les raisons de cet arrêt ?

**Question 3 : Place de jeux cité du soleil**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi, malgré la réclamation de certains parents, le pont suspendu reliant les deux côtés de la nouvelle place de jeux n'a pas encore été sécurisé (sachant que le collège échevinal a avoué déjà au mois de mai de l'année dernier que ce dernier représente certains risques pour les petits enfants).

**Question 3 : « Schoul am Duerf »**

Les prévisions pour l'année scolaire 2019/2020 montrent un nombre croissant d'élèves. Quelles mesures le collège échevinal envisage à entreprendre pour mettre à disposition le nombre nécessaire en salles de classes ?

**Question 4 : « Sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics »**

Tous les établissements de la commune, disposent-ils de délégués à la sécurité, conformément à la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ?

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé la résiliation du contrat de travail de l'agent chargé du suivi de la sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics.

Le collègue échevinal a-t-il entrepris des démarches pour remplacer cet agent ?

**Question 5 : refonte PAG**

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé un nouveau PAG modifié sur base d'observations, objections et avis introduits et émis.

Le vote a notamment porté sur la recevabilité de toutes les réclamations reprises dans le document « annexe I ». Cette annexe ne devrait-elle pas être rendue publique puisque faisant partie intégrante de la délibération qui n'a pas eu lieu à huis clos ?

**Question 6 : recours contre la refonte du PAG**

Les intéressés ayant introduit des réclamations contre la refonte du PAG pendant la phase de consultation, ont-ils été notifiés des voies de recours contre le vote du conseil communal ?

Sachant que cette notification aurait dû intervenir dans les huit jours ayant suivi le vote du conseil communal du 7 décembre 2018, pourquoi le délai de recours a-t-il alors été fixé du 28 février au 14 mars 2019 ?

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,  
Sylvie JANSA, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro



Section Bettembourg

Bettembourg, le 11 mars 2019

**Monsieur le bourgmestre,  
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 15 mars 2019 les questions suivantes :

**Question 1 : Maison relais provisoire**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi l'ouverture de la nouvelle maison relais 'rue Fernand Mertens' a encore une fois été décalée ?

Dans ce même contexte, nous voudrions savoir pourquoi la commission scolaire n'a pas été informée de ce retard ?

**Question 2 : Maison relais**

Durant des années la maison relais de Bettembourg a été approvisionnée en lait frais par un commerce local. Or, depuis un certain temps le lait frais n'est plus livré à la maison relais par le commerce local. Le collège échevinal peut-il renseigner le conseil communal sur les raisons de cet arrêt ?

**Question 3 : Place de jeux cité du soleil**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi, malgré la réclamation de certains parents, le pont suspendu reliant les deux côtés de la nouvelle place de jeux n'a pas encore été sécurisé (sachant que le collège échevinal a avoué déjà au mois de mai de l'année dernier que ce dernier représente certains risques pour les petits enfants).

**Question 3 : « Schoul am Duerf »**

Les prévisions pour l'année scolaire 2019/2020 montrent un nombre croissant d'élèves. Quelles mesures le collège échevinal envisage à entreprendre pour mettre à disposition le nombre nécessaire en salles de classes ?

**Question 4 : « Sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics »**

Tous les établissements de la commune, disposent-ils de délégués à la sécurité, conformément à la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ?

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé la résiliation du contrat de travail de l'agent chargé du suivi de la sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics.

Le collègue échevinal a-t-il entrepris des démarches pour remplacer cet agent ?

**Question 5 : refonte PAG**

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé un nouveau PAG modifié sur base d'observations, objections et avis introduits et émis.

Le vote a notamment porté sur la recevabilité de toutes les réclamations reprises dans le document « annexe I ». Cette annexe ne devrait-elle pas être rendue publique puisque faisant partie intégrante de la délibération qui n'a pas eu lieu à huis clos ?

**Question 6 : recours contre la refonte du PAG**

Les intéressés ayant introduit des réclamations contre la refonte du PAG pendant la phase de consultation, ont-ils été notifiés des voies de recours contre le vote du conseil communal ?

Sachant que cette notification aurait dû intervenir dans les huit jours ayant suivi le vote du conseil communal du 7 décembre 2018, pourquoi le délai de recours a-t-il alors été fixé du 28 février au 14 mars 2019 ?

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,  
Sylvie JANSA, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro



Section Bettembourg

Bettembourg, le 11 mars 2019

**Monsieur le bourgmestre,  
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 15 mars 2019 les questions suivantes :

**Question 1 : Maison relais provisoire**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi l'ouverture de la nouvelle maison relais 'rue Fernand Mertens' a encore une fois été décalée ?

Dans ce même contexte, nous voudrions savoir pourquoi la commission scolaire n'a pas été informée de ce retard ?

**Question 2 : Maison relais**

Durant des années la maison relais de Bettembourg a été approvisionnée en lait frais par un commerce local. Or, depuis un certain temps le lait frais n'est plus livré à la maison relais par le commerce local. Le collège échevinal peut-il renseigner le conseil communal sur les raisons de cet arrêt ?

**Question 3 : Place de jeux cité du soleil**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi, malgré la réclamation de certains parents, le pont suspendu reliant les deux côtés de la nouvelle place de jeux n'a pas encore été sécurisé (sachant que le collège échevinal a avoué déjà au mois de mai de l'année dernier que ce dernier représente certains risques pour les petits enfants).

**Question 3 : « Schoul am Duerf »**

Les prévisions pour l'année scolaire 2019/2020 montrent un nombre croissant d'élèves. Quelles mesures le collège échevinal envisage à entreprendre pour mettre à disposition le nombre nécessaire en salles de classes ?

**Question 4 : « Sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics »**

Tous les établissements de la commune, disposent-ils de délégués à la sécurité, conformément à la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ?

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé la résiliation du contrat de travail de l'agent chargé du suivi de la sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics.

Le collègue échevinal a-t-il entrepris des démarches pour remplacer cet agent ?

**Question 5 : refonte PAG**

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé un nouveau PAG modifié sur base d'observations, objections et avis introduits et émis.

Le vote a notamment porté sur la recevabilité de toutes les réclamations reprises dans le document « annexe I ». Cette annexe ne devrait-elle pas être rendue publique puisque faisant partie intégrante de la délibération qui n'a pas eu lieu à huis clos?

**Question 6 : recours contre la refonte du PAG**

Les intéressés ayant introduit des réclamations contre la refonte du PAG pendant la phase de consultation, ont-ils été notifiés des voies de recours contre le vote du conseil communal ?

Sachant que cette notification aurait dû intervenir dans les huit jours ayant suivi le vote du conseil communal du 7 décembre 2018, pourquoi le délai de recours a-t-il alors été fixé du 28 février au 14 mars 2019 ?

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,  
Sylvie JANSA, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro



Section Bettembourg

Bettembourg, le 11 mars 2019

**Monsieur le bourgmestre,  
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 15 mars 2019 les questions suivantes :

**Question 1 : Maison relais provisoire**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi l'ouverture de la nouvelle maison relais 'rue Fernand Mertens' a encore une fois été décalée ?

Dans ce même contexte, nous voudrions savoir pourquoi la commission scolaire n'a pas été informée de ce retard ?

**Question 2 : Maison relais**

Durant des années la maison relais de Bettembourg a été approvisionnée en lait frais par un commerce local. Or, depuis un certain temps le lait frais n'est plus livré à la maison relais par le commerce local. Le collège échevinal peut-il renseigner le conseil communal sur les raisons de cet arrêt ?

**Question 3 : Place de jeux cité du soleil**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi, malgré la réclamation de certains parents, le pont suspendu reliant les deux côtés de la nouvelle place de jeux n'a pas encore été sécurisé (sachant que le collège échevinal a avoué déjà au mois de mai de l'année dernier que ce dernier représente certains risques pour les petits enfants).

**Question 3 : « Schoul am Duerf »**

Les prévisions pour l'année scolaire 2019/2020 montrent un nombre croissant d'élèves. Quelles mesures le collège échevinal envisage à entreprendre pour mettre à disposition le nombre nécessaire en salles de classes ?

**Question 4 : « Sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics »**

Tous les établissements de la commune, disposent-ils de délégués à la sécurité, conformément à la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ?

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé la résiliation du contrat de travail de l'agent chargé du suivi de la sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics.

Le collègue échevinal a-t-il entrepris des démarches pour remplacer cet agent ?

**Question 5 : refonte PAG**

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé un nouveau PAG modifié sur base d'observations, objections et avis introduits et émis.

Le vote a notamment porté sur la recevabilité de toutes les réclamations reprises dans le document « annexe I ». Cette annexe ne devrait-elle pas être rendue publique puisque faisant partie intégrante de la délibération qui n'a pas eu lieu à huis clos ?

**Question 6 : recours contre la refonte du PAG**

Les intéressés ayant introduit des réclamations contre la refonte du PAG pendant la phase de consultation, ont-ils été notifiés des voies de recours contre le vote du conseil communal ?

Sachant que cette notification aurait dû intervenir dans les huit jours ayant suivi le vote du conseil communal du 7 décembre 2018, pourquoi le délai de recours a-t-il alors été fixé du 28 février au 14 mars 2019 ?

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,  
Sylvie JANSA, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro





Section Bettembourg

Bettembourg, le 11 mars 2019

**Monsieur le bourgmestre,  
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 15 mars 2019 les questions suivantes :

**Question 1 : Maison relais provisoire**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi l'ouverture de la nouvelle maison relais 'rue Fernand Mertens' a encore une fois été décalée ?

Dans ce même contexte, nous voudrions savoir pourquoi la commission scolaire n'a pas été informée de ce retard ?

**Question 2 : Maison relais**

Durant des années la maison relais de Bettembourg a été approvisionnée en lait frais par un commerce local. Or, depuis un certain temps le lait frais n'est plus livré à la maison relais par le commerce local. Le collège échevinal peut-il renseigner le conseil communal sur les raisons de cet arrêt ?

**Question 3 : Place de jeux cité du soleil**

Est-ce que le collège échevinal peut fournir au conseil communal la raison pourquoi, malgré la réclamation de certains parents, le pont suspendu reliant les deux côtés de la nouvelle place de jeux n'a pas encore été sécurisé (sachant que le collège échevinal a avoué déjà au mois de mai de l'année dernier que ce dernier représente certains risques pour les petits enfants).

**Question 3 : « Schoul am Duerf »**

Les prévisions pour l'année scolaire 2019/2020 montrent un nombre croissant d'élèves. Quelles mesures le collège échevinal envisage à entreprendre pour mettre à disposition le nombre nécessaire en salles de classes ?

**Question 4 : « Sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics »**

Tous les établissements de la commune, disposent-ils de délégués à la sécurité, conformément à la loi modifiée du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ?

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé la résiliation du contrat de travail de l'agent chargé du suivi de la sécurité dans les édifices communaux et les lieux publics.

Le collègue échevinal a-t-il entrepris des démarches pour remplacer cet agent ?

**Question 5 : refonte PAG**

Dans sa séance du 7 décembre 2018, le conseil communal a approuvé un nouveau PAG modifié sur base d'observations, objections et avis introduits et émis.

Le vote a notamment porté sur la recevabilité de toutes les réclamations reprises dans le document « annexe I ». Cette annexe ne devrait-elle pas être rendue publique puisque faisant partie intégrante de la délibération qui n'a pas eu lieu à huis clos?

**Question 6 : recours contre la refonte du PAG**

Les intéressés ayant introduit des réclamations contre la refonte du PAG pendant la phase de consultation, ont-ils été notifiés des voies de recours contre le vote du conseil communal ?

Sachant que cette notification aurait dû intervenir dans les huit jours ayant suivi le vote du conseil communal du 7 décembre 2018, pourquoi le délai de recours a-t-il alors été fixé du 28 février au 14 mars 2019 ?

Veillez recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,  
Sylvie JANSA, Patrick Hutmacher, Marco Estanqueiro